

177
Rome le 6 fevrier 1777

Monsieur

L'Eglise et le Couvent de la
Ermité des Monts étant une fondation
royale, et se trouvant placée à
Rome dans une des situations les
plus belles et les plus apparentes,
il étoit convenable de faire cesser
l'état de dégradation, dans lequel ces
édifices étoient restés depuis 80 ans.
J'ai déjà pourvu à ce que l'Eglise
fût remise en état de servir aux
exercices de la religion. M. Marois,
jeune Architecte français, a exécuté
ce projet à mes frais, avec autant de
gout que de célérité.

Mais à côté des peintures précieuses
que j'ai fait restaurer, et qui décorent
la plupart des Chapelles, il reste un
assez grand nombre de places vuides
qui attendent des Fresques ou des
tableaux en harmonie avec ceux qui
existent. On doit desirer que ces ouvrages
soient réservés à des Artistes français
en admettant, toutefois, qu'il y cherche
(ou un moyen d'ajouter à leur réputation)
moins qu'un avantage pécuniaire; car
les faibles ressources de la fondation qui

Truffautement Français

a perdu les trois quarts de ses
ressources, ne lui permettoit ^{rien} par de
payer ce tableau ^{ou} tout le gain
qu'il y pourroit réaliser ^{ou} perdre
J'ai fait proposer à M. le
Peintre, Pensionnaire de l'Académie
(l'Académie de France) d'exercer leur
talens à ce travail pendant les jours
que Sa Majesté leur offre à Rome.
M. le Directeur de l'Académie vient
de m'indiquer l'assurance qu'il est
accepté avec empressement & accord
de la distinction par l'embellissement
d'un monument National qui fixeroit
ici l'attention des étrangers, et
soutiendrait la réputation de l'école
française.

Ces Messieurs ont un nombre de
cinq. Chacun d'eux veut bien se
charger d'une partie d'un tableau
dont ils m'ont proposé le sujet
et m'ont présenté le dessin avant
de le présenter à l'Administration des
fondations françaises leur remboursera
les frais de modèle et de tableau
que M. le Directeur estime à 300^{fr} par
tableau. Lui-même a fait l'offre de
peindre une chapelle entière pendant
le temps qu'exercera son fonction
à l'Académie. Je lui en ai témoigné
ma satisfaction, et j'espère que il
résultera de ce concours l'effort et de
talens un nouveau principe d'émulation
et de succès pour l'Académie.

M. l'Académicien n'a encore suggéré
l'idée d'offrir à cette entreprise
M. M. les Sculpteurs Pensionnaires
Sculpteurs qui, étant allés à Rome
à Paris aux frais de l'Académie
une statue en marbre, copie de
l'antique, pour servir de modèle de
la permission de destination cet ouvrage
à l'église Royale de la Trinité de
Monte. Le premier objet seroit
de y représenter les statues de St. Louis
et de St. François de Paul qui existent
dans le Chœur de la Trinité de Rome
pourrait dans la suite engager à
multiplier ce genre de décoration
qui y seroit très heureusement placé
mais l'état des revenus de la fondation
ne permettrait d'y penser qu'autant
qu'on pourroit approuver un arrangement
qui dispensera l'embellissement de
tout frais sans rien ajouter d'ailleurs
à ceux que l'Académie fait ordinairement.

Peut être au p. de l. voudra-t-elle
indemniser plus complètement
M. M. les Peintres Pensionnaires
de Rome en agréant leur composition
pour la Trinité de Monte comme
un remplacement du tribut annuel
qu'ils doivent au Gouverneur
et qui consiste en une copie de tableau
de grand Maître
Je prie V. E. de vouloir
bien me faire connaître ce qu'elle

1786is

jugera à propos de décider à
l'égard de ce projet: il offre
l'avantage de compléter la
restauration d'un beau Monument
français sans qu'il en coûte
rien à l'Académie ni à M. de
l'Artiste ni au Gouvernement
puisque il s'agit seulement
d'échanger les ouvrages d'art,
que les Pensionnaires doivent
envoyer à Paris, contre ceux
qu'ils déposeront à Paris
la bruni des motifs

